

ABONNEMENT.

Sauumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 8 fr. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A EWIG, Rue Talbot, 40.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE & Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

16 Janvier 1878.

Chronique générale.

La Chambre des députés, sur la proposition de M. Haentjens, ne siégera pas demain jeudi, afin de donner un témoignage de sympathie à la mémoire de Victor-Emmanuel, en permettant à chaque député d'assister au service funèbre qui sera célébré à son intention à Paris, à l'église de la Madeleine.

M. le président a invité son bureau à y assister.

Quelques journaux annoncent la dissolution du comité des Dix-Huit.

Il ne faut pas que les conservateurs prennent le change sur cette dissolution, opérée, pour le public, dans un grand dîner au Café Anglais. Le comité des Dix-Huit a tout simplement jugé que, dans les circonstances actuelles et avec les dangers qu'il connaît, (bien que nous ne puissions pas en parler aujourd'hui plus longuement), son existence publiquement connue était désormais impossible.

Il annonce qu'il disparaît : il devient occulte, mais il ne désarme pas.

Des démarches ont été faites samedi auprès du ministre de la guerre pour obtenir la remise en activité du major Labordère. Le ministre a déclaré que cela lui était impossible.

Nous lisons dans le Gaulois : Une grosse nouvelle nous arrive, et, bien que nous la tenions de source très-

sûre, nous la donnons sous toutes réserves.

M. Dufaure, très-fatigué, serait à la veille de se démettre de ses fonctions de président du conseil et de garde des sceaux.

Par suite de cette retraite, la présidence du conseil passerait aux mains de M. Léon Say, et le portefeuille de la justice à M. Bardoux.

M. Waddington irait à l'instruction publique et laisserait les affaires étrangères à M. de Saint-Vallier.

Les autres ministres conserveraient leurs portefeuilles respectifs.

Le Journal officiel publie des décrets accordant des grâces, commutations ou réductions de peines à 32 condamnés de la Commune.

Le Conseil municipal de Bordeaux refusant son concours à l'administration de M. Fourcand, sénateur, maire de Bordeaux, ce dernier a donné sa démission.

Une démarche personnelle a été faite, dimanche, auprès du général Ducrot, par les délégués de différents groupes du Sénat, pour le prier d'accepter la candidature du siège sénatorial inamovible en remplacement du général d'Aurelle de Paladines. La candidature du duc Decazes, qui paraissait primitivement acceptée, rencontre aujourd'hui une vive hostilité parmi les droites du Sénat, qui voudraient en quelque sorte protester contre la mesure qui vient de frapper le général Ducrot en lui offrant une compensation que le gouvernement a cru devoir lui refuser.

On nous raconte, dit le Constitutionnel, et de bonne source, que le général Ducrot fut sollicité, il y a trois ans, de se vouer au service d'un parti. Les avantages positifs qui

lui étaient offerts étaient considérables et d'une irrésistible puissance de séduction.

Le général Ducrot demeura sourd à cette tentative d'embauchage ; et un soir, M^{me} Ducrot put dire, dans un dîner : « Nous sommes pauvres ; mais en honneur nous serons toujours assez riches pour marier nos filles sans dot. »

Le mot est grand, le sentiment est juste ; et nous sommes heureux de porter à la connaissance du public cette particularité qui honore et cet homme et sa famille.

On affirme qu'une certaine froideur est survenue dans les rapports de M. Emile de Girardin et de M. Gambetta.

Le Réveil dénonce avec indignation ce fait, que le Maréchal aurait hésité quelque temps avant de signer la révocation du général Ducrot. Il ajoute qu'on signale d'autres vellétés de résistance. Sur quoi, il signifie au Maréchal que l'on ne tolérera pas davantage de pareilles hésitations, et voici en quels termes il le menace, si besoin est, du sort de Louis XVI :

« Eh bien ! tant pis pour le Maréchal, tant pis pour son « entourage », pour ses satellites et ses inspirateurs ! »

Louis XVI, lui aussi, retour de Varennes, s'était « soumis » aux volontés populaires. Lui aussi, il avait consenti à prendre un ministère dans les rangs de l'opposition, un ministère girondin. Lui aussi, il était rentré dans une constitution tour à tour jurée et parjurée... Puis il surgit des questions « où ses convictions religieuses et féodales étaient si directement engagées qu'il ne crut pas pouvoir s'en désintéresser ». C'est alors qu'il proposa son veto aux décrets de salut public sur les émigrés traités et déserteurs et sur les prêtres réfractaires...

« Nous savons ce que lui valut cette conduite. Le Maréchal est-il aussi bien instruit que nous ? Les intentions qu'on lui prête semblent témoi-

gner du contraire. Ses fidèles n'auraient pas tort de suivre le conseil que leur donnait naguère une feuille officieuse et de lui faire relire l'histoire des événements qui séparent le 40 août 1792 du 21 janvier 1793. »

Au conseil des ministres qui a été tenu hier mardi, il devait être question du général Berthaud pour remplacer le général Le Flô comme ambassadeur de France à Saint-Petersbourg.

On lit dans le Nord :

« Le bruit a circulé dans quelques journaux que M. Gambetta, durant son séjour à Rome, avait essayé de sonder le gouvernement italien pour le cas où la France songerait à sortir de sa neutralité dans la question d'Orient. Nous ne pensons pas qu'il y ait lieu de beaucoup s'émouvoir de cette nouvelle, qui peut parfaitement être fautive et que contredit d'ailleurs l'attitude unanime des journaux républicains les plus influents. Cependant il n'est pas impossible que M. Gambetta ait manifesté dans les sphères de la politique extérieure le même zèle, un peu remuant, de néophyte, dont il a déjà fait preuve dans le domaine financier, et en raison de l'influence exercée actuellement en France par cet homme d'Etat. Ce sont là des vellétés à surveiller. »

Le Nord n'a pas l'air de prendre fort au sérieux M. Gambetta se mêlant de diplomatie. Il le trouve aussi « néophyte » en politique extérieure qu'en matière de finances. La leçon sera-t-elle comprise ?

La présence du prince impérial d'Allemagne aux funérailles de Victor-Emmanuel est un fait considérable et qui prouve une fois de plus les liens qui unissent l'Italie à l'Allemagne. Le prince Frédéric sera même le seul héritier présomptif d'une couronne assistant à cette cérémonie.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA MAISON DE LA TANTE LISE.

Monsieur Honoré Valtier, dit Armand, vous avez compris sans doute qu'au moment où nous sommes je puisse avoir à vous demander un service ?

Oui, cela doit être, et j'en suis enchanté, répondit Honoré ; car je pourrai compter, en échange, sur un bon office de votre part.

Vous connaissez ma consigne, poursuivit Armand ; dans le poste que j'occupe en vue de l'ennemi, défense expresse, cette nuit, d'avoir de la lumière.

Et la clarté des étoiles ne vous suffirait pas pour écrire à votre fils, observa Honoré ; car c'est là, je crois, ce que vous voulez dire !

Précisément. Mais la mesure de prudence qui m'interdit la lumière ne vous est pas imposée, grâce au pli du terrain qui cache votre poste.

En effet, riposta Honoré, vous pourrez écrire chez moi ; mais apportez votre encre et votre pa-

pier, car le dernier boulet qui a ricoché par ici ce soir a enlevé tous mes ustensiles de bureau.

Qu'à cela ne tienne, j'ai tout ce qu'il me faut ; l'important était que je puisse trouver un lieu propice pour écrire, et c'est à vous que je le devrai.

Vous ne me devrez rien ; j'entends bien vous faire payer la location de l'abri et de la lumière.

Vraiment ? Eh bien, je l'aime mieux ainsi ! M. Honoré Valtier serait-il assez bon pour me dire si je dois payer d'avance, et quel est le prix qu'il exige ?

Une plume, de l'encre et le papier nécessaire pour que je puisse aussi écrire à mon fils. Puis-je compter sur vous ?

Autant que je compte sur vous-même, répondit Armand ; dans un instant, j'aurai l'honneur de me présenter chez vous.

Je vais tout préparer pour avoir l'honneur de vous y recevoir, répliqua Honoré, tandis que l'autre se dirigeait vers son poste.

Quelques minutes après cet échange de paroles, le plus long qu'ils eussent eu ensemble depuis nombre d'années, Armand revint près de son frère.

Ce dernier, à l'aide d'une planche et de quelques pierres amoncelées, avait improvisé sous sa tente une table et deux sièges.

La faible lumière d'une lanterne des rondes nocturnes éclairait le réduit. C'était peu, mais ce peu était tout pour celui que sa consigne avait con-

damné à l'obscurité absolue.

— Soyez le bienvenu, dit Honoré à son frère ; le bureau est prêt, il n'y manque plus que les fournitures, que vous apportez, sans doute.

Vous me voyez désolé, répartit Armand, déposant sur la table une écritoire et deux plumes ; malgré toutes mes recherches, il ne m'a été possible de trouver que cette unique feuille de papier, ce qui est à peine assez, vous en conviendrez, pour une seule lettre.

Il faudra pourtant que cela suffise pour deux, riposta Honoré ; vous vous êtes engagé au partage, et votre place à la lumière est à ce prix.

Je sais que monsieur Honoré Valtier ne me la céderait pas pour rien, même en ce moment, où j'ai tant de choses à dire à mon fils.

Autant que j'en ai moi-même à dire au mien. D'ailleurs, c'est marché conclu. Et puis, vous teniez tant à payer votre loyer tout à l'heure !

J'y tiens encore, dit froidement Armand Valtier.

Et, pour preuve, il déchira dans son pli la précieuse feuille de papier, et présenta l'un des feuillets à son frère.

Surpris tout à coup par le souvenir de leur ancienne habitude du partage, Armand ajouta :

Tiens ! c'est comme autrefois !

Oui, comme autrefois ! répéta Honoré, ému par le même souvenir.

Les deux frères se regardèrent ; un mot de plus, et ils étaient réconciliés.

Le mot ne fut pas dit.

Ils s'installèrent face à face devant la table, et, silencieux désormais, ils écrivirent.

Pendant quelques minutes, leurs plumes coururent sur le papier.

Enfin les deux officiers, ayant fini d'écrire, fermèrent leurs lettres, qu'un soldat fut chargé de porter aussitôt au poste qui devait les transmettre à l'intendance.

Armand et Honoré, qui n'avaient plus rien à faire l'un chez l'autre, échangèrent un salut et se séparèrent sans même se dire au revoir.

II.

On la livra le lendemain, cette grande bataille supposée d'abord décisive ; son seul résultat vraiment incontestable fut de retrancher de ce monde quelques milliers de pauvres gens qui ne demandaient pas mieux que de vivre, ce qui ne les empêcha pas de se faire tuer bravement.

Sacrifiés à l'avance par leur isolement, chefs et soldats du poste d'observation furent écrasés, au début de l'affaire, sous le premier choc de l'ennemi.

A la fin de la journée, on les compta tous, de confiance, parmi les morts, car il était impossible

A cause de cette qualité, sa présence peut donner lieu à certaines difficultés pour les questions de préséance. L'archiduc Régner représente l'Autriche. S'il vient à Rome comme simple délégué du gouvernement de Vienne, il doit céder le pas au prince impérial d'Allemagne, parce qu'il n'est pas, comme lui, héritier d'un trône; — mais s'il vient comme parent, la question est plus délicate.

Nous verrons comment elle sera réglée lors des funérailles.

L'Ami du peuple, de Douai, mentionne un singulier incident électoral qui s'est produit à Vred.

Le scrutin venait de fermer. L'urne est ouverte et on commence à compter les bulletins. On arrive à atteindre le nombre des votants... Cependant on sort encore des bulletins de l'urne... Il y a donc plus de suffrages que de votants. Le dénombrement continue. O surprise! voici maintenant que le chiffre des votants dépasse celui des inscrits! La stupeur est sur tous les visages... Quant au mot de l'énigme, il ne fut pas long à trouver. L'on avait oublié de vider la boîte du scrutin depuis l'élection du 4 novembre, et les bulletins de vote pour le conseil d'arrondissement se trouvèrent mélangés à ceux du conseil municipal.

Le conseil de préfecture est saisi de ce cas singulier.

La mission chargée de représenter le gouvernement français aux fêtes du mariage du roi Alphonse est complétée par l'adjonction de M. Dupetit-Thouars et du lieutenant de vaisseau de La Panouze, officier d'ordonnance du maréchal de Mac-Mahon. Ils accompagnent l'amiral Fourichon comme aides-de-camp.

Tout le personnel de la mission partira le 18 de ce mois, pour arriver le 20 à Madrid.

On a supposé un moment que la mort du roi d'Italie pourrait retarder les fêtes espagnoles. Il n'en est rien; conformément aux traditions dans des circonstances analogues, il y aura suspension de deuil pendant trois jours.

Les personnages de la mission française n'auront pas d'autre uniforme que celui de leur grade en France; la culotte courte n'est même pas de rigueur aux cérémonies de la cour.

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ET LE ROYAUME D'ITALIE.

Combien de fois les « républicains » n'ont-ils pas reproché aux catholiques d'exciter les susceptibilités de l'Italie! Comme il y a des catholiques aussi en Italie et que ces catholiques sont les sujets les plus tranquilles et les plus obéissants du roi, le gouvernement italien a toujours méprisé les dénonciations des radicaux français et ne s'est

aucunement cru atteint par le respect et l'amour que les catholiques français gardent au Pape.

Mais voici que ce sont les « républicains » eux-mêmes qui maintenant menacent ouvertement l'Italie. Heureusement, c'est une rage impuissante qui les inspire, et l'Italie peut mépriser leurs attaques comme elle avait méprisé leurs dénonciations.

Mais, si ces paroles « républicaines » ne peuvent causer aucune inquiétude en Italie, elles doivent sérieusement inquiéter la France. Nous avons déjà dit, et d'après des renseignements très-graves, que, M. de Bismark n'ayant pu exciter l'empereur Guillaume contre la France, sous prétexte de « cléricisme », il se réservait d'obtenir tout pouvoir contre elle le jour où il serait bien avéré que la France est un foyer démagogique menaçant pour le reste de l'Europe. Or, voici ce qu'écrivait l'Égalité après la mort de Victor-Emmanuel. Écoutez le langage que tiennent les membres les plus violents, il est vrai, mais enfin des membres de la coalition dirigée par M. Gambetta, coalition dont M. Gambetta a la prétention de faire une majorité de gouvernement.

Voici quelques passages de cet article :

LE ROI EST MORT, VIVE LA RÉPUBLIQUE!

« La mort quelque peu inattendue de Victor-Emmanuel doit être inscrite à l'actif de la révolution sociale en Italie et en Europe. »

Après avoir déclaré que le roi Victor-Emmanuel n'a fait que trahir la cause de l'indépendance nationale, l'auteur de l'article reconnaît qu'il s'était formé autour du nom du roi d'Italie une légende populaire :

« Et la monarchie, le principe monarchique bénéficiait de cette légende au point d'enlever à la République toute chance de succès des Alpes à l'Adriatique, aussi longtemps que n'aurait pas disparu de la scène l'homme qui y avait donné lieu.

« La pleurésie compliquée de malaria, dont l'issue met aujourd'hui en deuil les classes dirigeantes de partout, MET HEUREUSEMENT FIN à cette équivoque.

« Et les tendances républicaines que la tradition rend si puissantes et si universelles de l'autre côté des Alpes, vont pouvoir se produire, s'affirmer en toute liberté.

« L'acte de décès de Victor-Emmanuel peut être considéré comme l'acte de naissance de la République en Italie. »

La République française parlait l'autre jour des haines cléricales dont elle affirmait que Victor-Emmanuel était l'objet. Pourquoi n'a-t-elle pas cité l'article de l'Égalité?

A la suite du voyage de M. Gambetta à Rome, un journal italien déclarait que, le jour où la République établie en France deviendrait une République de propagande, tous les États européens seraient ligüés contre elle. (La Défense.)

de vérifier rigoureusement le fait sur ce terrain dix fois pris et repris en quelques heures, et sillonné de profondes ravines qui devinrent le dernier asile pour un grand nombre de combattants.

Le fils d'Honoré et celui d'Armand, incrédules d'abord à la déplorable nouvelle de l'événement qui les faisait orphelins, se rapprochèrent de nouveau, et, c'est en s'entraïdant l'un l'autre qu'ils épuisèrent tous les moyens de recherches pour arriver à une meilleure certitude touchant le sort de leurs pères.

Soins perdus, démarches inutiles; leur dernière lueur d'espérance avait dû s'éteindre, et ils agissaient comme s'ils espéraient encore; convaincus de la réalité de leur malheur, ils s'accusaient d'être trop faciles à y croire.

Cependant plus d'une année s'étant passée ainsi, le doute ne leur fut plus permis.

Ce qui ajoutait surtout à l'amertume de leurs regrets, ce fut leur ignorance touchant la dernière volonté de leurs pères.

Les lettres écrites sous la tente, la veille du combat, ne leur étaient pas parvenues.

Enfin elles arrivèrent à destination; mais alors elles n'avaient pas moins de deux années de date.

Ce retard, invraisemblable aujourd'hui, n'avait, à cette époque, rien d'exorbitant.

Les péripéties de la guerre, entraînement d'une victoire ou désarroi d'une défaite, entraînaient de

celle sorte le service des communications, que les lettres partant de l'armée n'étaient, à vrai dire, confiées qu'au hasard, lequel en égarait beaucoup et en perdait plus encore.

Quand les deux tardives lettres furent apportées à leur adresse, elles ne trouvèrent pas les jeunes cousins chez eux.

Ce jour-là, par aventure, ils étaient sortis ensemble depuis le matin, et ils ne devaient rentrer que vers la tombée de la nuit.

Attirés vers les champs par les séductions d'une riante journée d'automne, ils s'étaient mis en route pour aller faire une visite à Nicole, leur nourrice, bonne femme qui leur disait: Mes enfants, et que tous deux ils nommaient Ma mère.

Ce fut un ami commun qui, allant par hasard du domicile de l'un à celui de l'autre, vit arriver les lettres inespérées.

Désireux de les leur faire lire le plus tôt possible, et connaissant le chemin que les deux cousins devaient suivre pour revenir à la ville, il prit le double message et alla se poster sur leur route vers l'heure présumée du retour.

Ce soin pressé de l'officieux ami faillit, néanmoins, retarder encore la remise des lettres à leurs destinataires.

Il a été dit que, depuis le premier jour de leur deuil, les deux cousins se quittaient peu et que partout on les rencontrait ensemble.

Etranger.

ITALIE. — On pourrait croire les journaux italiens tout occupés de la mort de Victor-Emmanuel. Nous y trouvons pourtant des nouvelles étranges dont nous voudrions bien avoir l'explication.

Ainsi la Gazette piémontaise annonce que l'ordre a été donné de diriger tous les trois jours trois wagons de poudre sur Mantoue; le 5 janvier, les trois premiers wagons étaient déjà partis. Cette feuille ajoute :

« Nous pourrions même indiquer les noms des conducteurs et de ceux qui ont opéré le transport des poudres, de la tour de Paiona à la voie ferrée... »

D'un autre côté, nous lisons dans la Lombardia :

« Il est venu des dépêches transmettant un ordre au commissariat pour le service des chemins de fer de la Haute-Italie de se mettre à la disposition du génie militaire, et d'avoir à se tenir prêt à transporter des dépôts de poudre vers les défilés des Alpes, sur la frontière de la Savoie. »

La Voce della Verità, en rapportant les mêmes renseignements, se demande « si l'Italie se prépare à une guerre prochaine? »

L'Unità cattolica de Turin rappelle que trois princes de la maison de Savoie ont déjà porté le nom d'Humbert :

Le comte Humbert I^{er}, aux-blanches-mains, qui régna de 1003 à 1056;

Le comte Humbert II, dit le Renforcé, qui régna de 1092 à 1108, et qui fut un grand catholique;

Enfin, le comte Humbert III, dit le Bienheureux (de 1157 à 1188), que l'Église a placé sur les autels et dont elle dit, dans sa prière liturgique: Deus, qui beatum Humbertum caelesti regno terrenum postponere et crucis mortificationem amplecti docuisti, etc.

L'Unità regrette que le nouveau roi ait pris le nom de Humbert I^{er}, ce qui est contraire à l'usage, au lieu de IV, qui lui eût plus souvent rappelé le souvenir d'Humbert III, de sainte mémoire.

On écrit de Rome le 10 janvier :

« Le Pape, en apprenant que Victor-Emmanuel allait mourir, a éprouvé un tremblement nerveux qui a vivement alarmé son entourage; mais le Saint-Père, revenu à lui, a dit qu'il pardonnait à Victor-Emmanuel, car au fond il n'était pas aussi méchant qu'il en avait l'air.

« Victor-Emmanuel, en prononçant ces dernières paroles de l'agonie: Mio Figli! ne pensait pas seulement à ses deux fils légitimes, mais surtout à son fils Mirafiori, qu'il aimait d'autant plus que le prince Humbert et la princesse Marguerite le détestaient. Ce Mirafiori est simple lieutenant dans un régiment de hussards. Victor-Emmanuel laisse une belle fortune à ce fils et

à sa fille mariée au marquis Spinola. Le défunt roi a dépensé plus de cinq millions pour sa villa près de Rome. C'est dans cette villa qu'il allait toujours coucher quand il venait à Rome, afin de donner un démenti à la prédiction qui lui annonçait qu'il devait mourir la première nuit qu'il passerait au Quirinal; or, il est mort, en effet, après la première nuit passée dans ce palais.

« Les médecins se sont trompés sur la maladie de Victor-Emmanuel; son étouffement était nerveux: deux saignées pratiquées successivement l'ont tué comme elles ont tué Cavour. »

Le 14 janvier, le roi Humbert a adressé la proclamation suivante à l'armée :

« Officiers, sous-officiers et soldats de terre et de mer,

« Victor-Emmanuel II, le premier soldat de l'indépendance italienne, n'est plus. Un irréparable coup de sort a enlevé celui qui vous a guidés aux combats, qui a inspiré, développé et maintenu en vous les vertus du citoyen et du soldat.

« A sa magnanime impulsion nous devons les glorieux faits d'armes qui illustrent nos drapeaux, à sa sollicitude prévoyante l'organisation et l'armement dont vous êtes fiers et honorés, à ses fermes vertus l'exemple de l'attachement aux libres institutions, de la générosité pour secourir en toute circonstance la patrie, de la vigueur pour la protéger et la défendre.

« Officiers, sous-officiers et soldats, déjà compagnon de vos dangers, témoin de votre valeur, je sais que je puis compter sur vous.

« Forts de vos vertus, vous vous souviendrez qu'ou est notre drapeau, là est mon cœur de roi et de soldat. »

Rome, 14 janvier, 10 h. 10, matin.

Les funérailles du roi Victor-Emmanuel auront lieu jeudi 17 au Panthéon.

Les troupes, réunies à Rome pour cette imposante cérémonie, seraient au nombre de 20,000 hommes environ.

Le clergé et les différentes congrégations ont reçu l'autorisation du Vatican de suivre en corps le convoi.

Des délégations arrivent de toutes les principales villes d'Italie.

Cent coups de canon seront tirés par l'artillerie pendant le service funèbre. Il en sera de même à l'heure indiquée, dans toutes les parties de l'Italie où il existe des places fortes. Les vaisseaux italiens, soit dans nos ports, soit à l'étranger, aussitôt la dépêche reçue, tireront un coup de canon tous les quarts d'heure, pendant trois jours.

Tous les journaux sont unanimes pour louer, dans cette pénible circonstance, l'attitude du Vatican, et particulièrement du Saint-Père.

Rome, 14 janvier, 4 heures, soir.

Le maréchal Canrobert et le fils du duc de Magenta, Patrice de Mac-Mahon, avec leur suite, sont arrivés à trois heures trois quarts. Ils ont été recus à la gare par le

Ceci n'est pas absolument exact.

Il était une maison où, jusqu'à ce jour, on n'avait pu encore les voir réunis.

Nous voulons parler de la maison de la tante Lise, devenue, par droit de succession, la propriété d'Auguste Valtier, le fils d'Honoré.

Eugène, par respect pour les répugnances d'Armand Valtier, son père, ne pouvait se décider, malgré sa bonne envie, à retourner dans cette maison, cause de désunion pour la famille.

De son côté, Auguste, quoiqu'il le regretât, comprenait si bien le scrupule filial d'Eugène qu'il était le premier à indiquer un détour à celui-ci, quand les caprices de leur promenade les ramenaient du côté de la maison de la tante Lise.

Il voulait épargner à son cousin et s'épargner à lui-même le chagrin de passer tous deux devant le seul logis où il ne leur fût pas possible d'entrer ensemble; or c'est précisément à la porte de la maison que l'ami, porteur des précieuses lettres, était venu les guetter au passage.

S'il n'en fut pas pour ses frais de course et pour l'ennui d'une vaine attente, c'est que cette fois, au moment de quitter la grande route, afin d'éviter la vue de cette maison, également chère à tous deux, Auguste s'arrêta subitement et dit à Eugène :

« Pourquoi nous condamner à prendre toujours le plus long? Je crois que nous ferons bien désormais de suivre la vraie route.

« Comme tu voudras, dit Eugène; mais marchons un peu plus vite, car il fait encore si grand jour qu'il est impossible de ne pas voir par où l'on passe.

« A quoi bon marcher plus vite? Et même pourquoi ne pas nous arrêter en chemin? Il y a à quelques pas d'ici une maison où tu serais si bien reçu!

A cette invitation inaccoutumée et pleine de tentations, Eugène eut un mouvement d'épaules qui voulait dire :

« Tu le sais bien, le pourquoi.

« Oui, j'en conviens, reprit Auguste; lors de leur départ, nos pères étaient ennemis; mais là-bas, où les rapprochements sont forcés, où les occasions de se venir en aide doivent leur avoir été si souvent offertes, qui nous dit que les deux frères ne se sont pas enfin réconciliés, et qu'ils n'ont pas emporté le vœu que notre intimité réparât les torts de leur inimitié? »

« En effet, dit Eugène, il aura bien pu en être ainsi, c'est présumable; mais rien ne le prouve cependant, et dans le doute...

(A suivre.)

préfet de Rome, le général Mezzacapo, ministre de la guerre, M. Mancini, ministre des cultes, tout le personnel de l'ambassade de France et par un grand nombre d'officiers.

Les troupes, musique en tête, leur ont rendu les honneurs militaires.

Le maréchal Canrobert est descendu à l'hôtel Costanzi. Il recevra M. de Noailles dans la soirée.

Une garde d'honneur avec un drapeau est montée à la porte de l'hôtel.

Chronique militaire.

Voici l'ordre du jour que le général Ducrot a adressé au corps d'armée qu'il commandait :

« Officiers, sous-officiers et soldats.
Une décision de M. le Maréchal-Président de la République, en date du 9 janvier, m'a relevé des fonctions de commandant du 8^e corps d'armée et a désigné pour me remplacer, à la même date, M. le général Garnier.

Soldat obéissant, il ne m'appartient pas de rechercher les motifs de cette décision ; mais je puis vous avouer que je ne me sépare pas de vous sans un profond chagrin, car j'espérais vous consacrer les quelques jours de force et d'activité que Dieu voudra bien m'accorder encore.

Depuis six ans que j'ai l'honneur de vous commander, j'ai fait tous mes efforts pour développer en vous le sentiment du devoir, le patriotisme, le respect de la discipline, l'amour du travail, l'esprit de camaraderie, en un mot toutes les vertus militaires qui font la force des armées et préparent les grands succès.

J'ai la conviction d'avoir réussi ; mon successeur saura le reconnaître, et cette pensée est ma consolation à l'heure présente.

Maintenez-vous dans les voies que je vous ai tracées, soyez toujours des soldats fidèles et dévoués, de bons citoyens. Gardez un souvenir pour votre vieux général, et si la patrie était un jour menacée, réservez-lui une place au milieu de vous.

Au grand quartier général du 8^e corps d'armée, le 10 janvier 1878.

Général A. DUCROT.

La portion principale du 38^e régiment d'artillerie (15^e brigade), provisoirement à Valence, sera dirigée, le 1^{er} février prochain, sur Nîmes, son emplacement définitif.

M. le général Jeanningros, commandant la 13^e division du 7^e corps à Langres, est appelé à remplacer M. le général Garnier, à la tête de la 8^e division d'infanterie à Versailles.

Le commandement de la 13^e division échoit à M. le général Davout, duc d'Aersleot, et non à M. le général Gresley, dont il avait été un moment question pour ce poste.

Le général de Palikao laisse deux filles et un fils.

Ses deux filles sont mariées, l'une à M. de Guentz, et l'autre à M. Robert de Brimont.

Son fils est général de brigade.

L'illustre défunt, ayant commandé en chef devant l'ennemi, avait été maintenu dans les cadres de l'activité.

Le père et le fils se trouvaient donc tous deux généraux dans le service actif.

Il n'y a pas dans l'armée d'autre exemple d'un père et d'un fils tous deux généraux.

Chronique locale et de l'Ouest.

Saumur.

L'Union de l'Ouest, d'Angers, parlant de nos élections municipales, est tout surpris de ce qui s'est passé chez nous. Il n'est pas le seul.

Notre confrère ajoute :

« Nous doutons fort que ce deuxième tour de scrutin soit valable, et si nous étions électeur à Saumur, nous en demanderions l'annulation. Après le premier scrutin, il restait à élire deux conseillers pour compléter le Conseil municipal, et le deuxième tour ne pouvait servir qu'à l'élection de ces deux

conseillers. Il importe peu que, dans l'intervalle du premier au second tour, six des élus aient déclaré donner leur démission. A qui cette démission a-t-elle été signifiée ? Qui est compétent pour la recevoir, quand le Conseil municipal n'est pas constitué ? Nous pensons que l'élection faite au premier tour devait être respectée jusqu'à l'installation du Conseil, et qu'à ce moment seulement les élus non-acceptants pouvaient valablement faire accepter leur démission. »

Nous croyons devoir reproduire, dans l'intérêt du public, l'avis suivant que fait publier M. Bury, directeur du Jardin des Plantes de Saumur :

« Le Directeur du Jardin des Plantes de Saumur prévient MM. les propriétaires de vignes et les amateurs de viticulture que la taille de la vigne est commencée, et invite ceux qui auraient des demandes à faire, à vouloir bien les adresser à M. Charles Bidault, jardinier en chef. »

MUSIQUE MUNICIPALE.

Dimanche prochain, 20 janvier, la musique municipale offrira à ses souscripteurs sa deuxième soirée dans les salons de la Mairie, à 8 heures.

PROGRAMME :

1. Martha, fantaisie, par la musique municipale.
2. Y'm manque qu'qu'chose, chansonnette, par M. Marliac.
3. Le Papillon et la Fleur, romance, poésie de Victor Hugo, par M. C.
4. Quatuor de saxophones sur des motifs de Zampa, par la musique municipale.
5. Sur les Remparts, chœur à quatre voix, par des amateurs.
6. Si la Garonne avait voulu, poésie, par M. C.
7. Le Tour du monde, grande valse, par la musique municipale.
8. Au contraire, chansonnette, par M. Marliac.
9. Les Oiseaux, polka, par la musique municipale.

Théâtre de Saumur. — Nous rappelons à nos lecteurs que, demain jeudi, la gracieuse prestidigitatrice Elvina et le célèbre Lopez, son professeur, donneront au théâtre de Saumur une soirée des plus attrayantes.

Espérons que M^{lle} Elvina et M. Lopez répudiront un nombreux public ; en tout cas, les applaudissements ne leur feront pas défaut.

Cholet. — On lit dans l'Intérêt public :

« Les actes de véritable générosité sont rares, et à la presse incombe le devoir de les signaler lorsqu'ils se produisent.

M. Moutel aîné, négociant à Cholet, vient de donner à la Société de secours mutuels de notre ville une somme de 20,000 francs, dont le revenu est destiné à mainte-

nir à un chiffre raisonnable le montant des pensions allouées aux vieillards et aux infirmes de cette Société.

M. Moutel aîné a donné, en outre, 40,000 fr. pour l'école dirigée, à Cholet, par les Frères de la doctrine chrétienne.

Enfin les libéralités de l'honorable M. Moutel se sont étendues, dans de larges proportions, sur des établissements publics ; mais nous manquons aujourd'hui de renseignements précis à ce sujet. »

Chinon. — M. Joubert, député de Chinon, battu au premier tour de scrutin, a été nommé conseiller municipal au second tour, l'avant dernier avec un maigre contingent de 394 voix sur un millier d'inscrits !

Les habitants de Chinon seraient-ils déjà rassasiés de leur représentant au Parlement ? (Indépendant d'Indre-et-Loire.)

Tours. — Un lot de 50,000 fr. est échu à un honorable habitant de cette ville au 2^e tirage des obligations foncières de 1877.

L'heureux gagnant est M. de Thubert, percepteur de Tours-centre.

Les funérailles civiles de Raspail donnent un regain d'actualité à un fait qui a eu lieu lundi de la semaine dernière à Tours, et dont nous avons déjà parlé.

C'était l'enterrement civil de M. Durel, ancien préfet du 4^e Septembre, décédé le vendredi soir et élu néanmoins le dimanche comme membre du conseil municipal.

Invité à cette cérémonie, M. Daunassans, le nouveau préfet d'Indre-et-Loire, a décliné ce triste honneur en répondant qu'il était républicain, mais, avant tout, très-bon catholique ! et catholique avant d'être préfet (sic).

Faits divers.

Incendie d'un théâtre à Rouen. — Le théâtre des Fantaisies-Lyriques, dont l'inauguration avait eu lieu jeudi dernier, a été détruit avant-hier en partie par un incendie d'une violence extrême, dont les causes sont encore ignorées.

La répétition de Paille d'avoine (un nom prédestiné) avait duré jusqu'à cinq heures et tout le monde avait quitté le théâtre à cinq heures un quart. Le feu a éclaté vers cinq heures et demie dans les frises et s'est propagé avec une rapidité foudroyante sur toute cette partie du théâtre.

À la première alarme, M. le général Jolivet, M. Barrabé, maire de Rouen, le commandant de la gendarmerie, le commissaire central, les pompiers et des détachements de la garnison sont arrivés sur les lieux.

Grâce aux habiles mesures ordonnées, le feu a été circonscrit et, après une heure d'efforts et de travail, on s'en était rendu maître. Le grill, les combles et les décors sont entièrement détruits. La décoration et

l'aménagement de la salle ont été anéantis et sont complètement à refaire.

Les loges des artistes sont intactes et, dès le début de l'incendie, on a pu sauver les objets qui s'y trouvaient.

La panique était si grande que, quoique la partie de l'immeuble occupée par le propriétaire fût à l'abri de tout danger, on s'est mis à jeter par les fenêtres tous les meubles, qui ont été brisés.

Par une fatalité étrange, la police d'assurance, signée par la Compagnie, avait été présentée au directeur, M. Gresson, vers trois heures de l'après-midi ; mais ce dernier, occupé à la répétition, avait ajourné l'achèvement des formalités.

Les dégâts sont évalués à 50,000 francs.

Le capitaine Boyton a fait avant-hier quelques expériences nautiques à Bordeaux. Il se prépare à entreprendre la montée de la Garonne jusqu'à Toulouse.

Dernières Nouvelles.

Ajaccio, 15 janvier.

Un conflit sanglant a eu lieu entre les électeurs de la commune d'Antisanti, dans l'arrondissement de Corte. On s'est tiré des coups de fusils. Il y avait trois morts et trois blessés.

Nous lisons dans l'Union :

« Des nouvelles très-graves circulent aujourd'hui dans le monde diplomatique.

On nous annonce à midi qu'après-demain, à l'ouverture du Parlement anglais, le cabinet doit consulter les Chambres sur une déclaration de guerre immédiate à la Russie.

Si la Chambre des communes refuse d'en venir à cette extrémité, un décret de la reine la dissoudrait immédiatement, et le ministère ferait appel à de nouvelles élections.

Midhat-Pacha est à Londres ; on lui attribue une grande influence sur la détermination que vient de prendre si subitement le cabinet de Saint-James.

Nous ne rapportons, bien entendu, ces nouvelles que sous toutes réserves, quoiqu'elles aient une provenance très-sérieuse. Nous voulons espérer encore, dans l'intérêt de la paix européenne, qu'elle ne se réaliseront pas. »

Les Turcs, en se retirant, ont brûlé Aïdos et Karınabad. On croit qu'ils brûleront Burgos.

Les Russes occupent le chemin de fer entre Andrinople et Philippolis.

Dans le déraillement qui vient d'avoir lieu sur le railway d'Andrinople, il y a cinquante tués et blessés.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Théâtre de Saumur.

Jeudi 17 janvier, à 8 heures du soir.

PAR EXTRAORDINAIRE,

UNE SEULE ET UNIQUE REPRÉSENTATION.

De passage en cette ville, la charmante physicienne et prestidigitatrice italienne, Signora ALVINA, — accompagnée del professeur LOPEZ, physicien de première force, le plus habile de cette époque, — donnera une soirée extraordinaire au théâtre le jeudi 17 janvier.

La presse de province fait le plus grand éloge de ces artistes qui ont le prestige de se faire réclamer dans toutes les localités. A Tours, en particulier, ils n'ont pu se rendre aux sollicitations dont ils ont été l'objet.

Genre tout à fait nouveau et qui n'a jamais été présenté au public de cette ville.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Parait tous les Dimanches.

Résumé de chaque numéro :

2 fr. Informations financières. Causerie financière. Bilans. Revue de la Bourse. Recettes des chemins de fer. Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'Actionnaires. Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.

PARIS — 45, rue Vivienne, 45 — PARIS

Envoyer mandat ou timbres-poste.

FER QUEVENNE. (Voir aux annonces.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR.

Bilan général de la Caisse d'épargne de Saumur, au 31 décembre 1877.

Au 1 ^{er} janvier 1877, il était dû, à 6,468 déposants, un capital de.....	1.859.830	27		
La Caisse a reçu, pendant l'année :				
1 ^o En 5,008 versements-espèces, dont 976 nouveaux, la somme de.....	658.601	48		
2 ^o En 22 transferts-recettes de diverses Caisses, celle de.....	4.118	38		
3 ^o En 44 arrérages de rentes pour le compte des déposants.....	291	75		
5,074	Total des versements.....	663.011	61	
Elle a capitalisé, au compte des déposants, une somme d'intérêts montant à.....	74.923	97		
Ensemble.....	737.935	58	737.935	58
Total du crédit.....	2.597.765	85		
Elle a remboursé :				
1 ^o En 1,672 retraits-espèces, dont 223 pour solde, la somme de.....	399.301	44		
2 ^o En 39 transferts-paiements sur diverses Caisses, celle de.....	12.879	92		
3 ^o En 8 achats de rentes sur l'Etat sur la demande des déposants.....	7.398	15		
4 ^o En 6 achats de rentes d'office.....	1.414	50		
1,725	Total des remboursements.....	420.994	01	420.994 01
Partant, la Caisse redoit, au 31 décembre 1877, à 7,218 déposants, un solde, en capital et intérêts, de.....	2.176.771	84		
Accroissement du solde, cette année, 316,941 fr. 57 c.				
Livrets ouverts, en 1877.....	976			
Livrets soldés, en 1877.....	223			
Accroissement.....	753			
Livrets existant au 1 ^{er} janvier 1877.....	6.468			
Nombre de livrets en circulation au 31 décembre 1877.....	7.218			
Certifié conforme aux écritures.				
Le Caissier, H. CHOYER.				

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 JANVIER 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	73	25	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	630			Canal de Suez	771	25	3	75
4 1/2 %	103	80	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	660			Crédit mobilier esp.	580		7	50
5 %	109	12	Crédit Mobilier	162	50	1	Société autrichienne	537	50		
Obligations du Trésor, 1. payé.	500		Crédit foncier d'Autriche	530			OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	235		Charentes, 500 fr. l. p.	165		1	Orléans	339	50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	509	75	Est	637	50		Paris-Lyon-Méditerranée	335			
1865, 4 %	597		Paris-Lyon-Méditerranée	1057	50		Est	333			
1869, 3 %	395		Midi	782	50	2	Nord	341	50		
1871, 3 %	375	25	Nord	1303	75		Ouest	332	75		
1873, 4 %	497	75	Orléans	1103	75		Midi	331	75		
1876, 4 %	490		Ouest	701	25	1	Charentes	260	50		
Banque de France	3200		Vendée, 500 fr. l. p.	1385		2	Vendée	169			
Comptoir d'escompte	705		Compagnie parisienne du Gaz	496	25	3	Canal de Suez	545			
Crédit agricole, 200 fr. p.	345		C. gén. Transatlantique								
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	360										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 24 décembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 15 — — — — — omnibus-mixte.
9 — 1 — — — — — omnibus-mixte.
1 — 25 — — — — — soir, omnibus-mixte.
4 — 10 — — — — — express omnibus.
7 — 15 — — — — — omnibus.
10 — 37 — — — — — (s'arrête à Angers).

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOULS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
6 — 31 — — — — — omnibus.
9 — 40 — — — — — omnibus.
12 — 40 — — — — — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.
10 — 58 — — — — — omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

A LA VILLE DE PARIS

Grands Magasins de Nouveautés
PLACE SAINT-PIERRE
SAUMUR

Lundi 28 janvier 1878

GRANDE MISE EN VENTE ANNUELLE DE BLANC

Plusieurs occasions extraordinaires seront mises en vente. Nous les annoncerons prochainement par une circulaire spéciale.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
LA FERME
DE LA RICHARDIÈRE
Entre les Rosiers et Longué,
Joignant l'Authion, contenant huit hectares.
S'adresser audit notaire. (31)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER
Pour la St-Jean prochaine,
MAISON ET DÉPENDANCES
Rue Beaurepaire, n° 37.
S'adresser à M^{me} BOUCHET, même rue, n° 41, ou audit notaire. (32)

A CÉDER
DE SUITE
UN FONDS DE BOUCHERIE
Situé à Dampierre.
S'adresser à M. COULON, à Dampierre. (671)

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
MAISON
A Saumur, petite rue Saint-Nicolas,
Comprenant trois chambres avec cabinet, grenier, cour, puits et cave.
S'adresser chez M. LANGLOIS, à Saint-Lambert. (19)

A LOUER
PRÉSENTEMENT.
MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien arboré, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson;
MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes.
S'adresser à M. PAUL RYBAU, à Pocé.

A LOUER
UNE MAISON, avec écurie, remise, cour et jardin.
S'adresser au bureau du journal.

NOUVELLE FRANCE.
Colonie libre de Port-Breton.
Terres à cinq francs l'hectare. Fortune faite sans quitter son pays.
S'adresser à M. le marquis de RAYS, consul de Boïvie, au château de Quimerc'h-en-Bannatec (Finistère).

On demande de suite un bon vigneron, marié, pour habiter et cultiver une propriété vignoble, près Saumur.
S'adresser au bureau du journal.
Inutile de se présenter sans de bonnes références. (3)

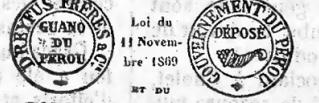
ON DEMANDE un Associé ou Commanditaire, avec 300,000 fr. garantis, pour donner de l'extension à une des 1^{res} maisons de vins et eaux-de-vie d'un département vinicole. Affaires augmentant chaque année : 1,500,000 fr. Bénéfice net : 80,000 fr. Références 1^{er} ordre. Position assurée. Agence de l'Industrie, rue Vivienne, 17, à Paris.

On demande des ajusteurs-mécaniciens.
S'adresser au bureau du journal.

M. RIELLANT
ET SA FILLE
Chirurgien et Mécanicien Dentiste,
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,
Maison Beurois.
Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.
Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

DREVUS FRÈRES & C^{ie}
DE PARIS
21, BOULEVARD HAUSSMANN,
Commissaires du

GUANO DU PÉROU



GUANO DISSOUS DU PÉROU



DÉPÔTS EN FRANCE
Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C^{ie}.
Brest, chez M. E. VINCENT.
Cette, chez MM. A. G. BOYE et C^{ie}.
Cherbourg, chez M. Ernest LAIS.
Dunkerque, MM. C. BOURDON et C^{ie}.
Hâvre, chez M. E. FICQUET.
Landerneau, chez M. E. VINCENT.
La Rochelle, d'ORIGNY FAUSTIN et C^{ie}.
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille, chez MM. A. G. BOYE et C^{ie}.
Melun, chez M. LE BARRE.
Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.
Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN et NASSIRE, MM. JAMONT et HUARD.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES
Paraissant tous les samedis
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.
Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

A LA PROVIDENCE
FABRIQUE DE FLEURS
38 et 40, rue Saint-Jean,
M^{lles} DURVILLE
SAUMUR

Spécialité de Bouquets d'église, montés en tous genres, Couronnes de mariées, Coiffures de bal, grand choix de Coussins, Corbeilles, Arbustes pour salon, Fleurs fines en boîtes et en douzaines, grand assortiment d'apprêts pour fleurs, pétales, feuillages, papiers et étoffes, gaz, papiers or et argent, mousse.

ARTICLES MORTUAIRES.
FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.
FANT
9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Corbeilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises, Gribles.

POUR DÉMASQUER LES
CONTREFAÇONS du FER QUEVENNE

NOUS AVONS AJOUTÉ A NOTRE ANCIENNE ENVELOPPE

Outre notre marque de fabrique déjà connue :

1^o La signature de l'inventeur.
2^o L'étiquette en 4 couleurs dont 1 contre le fac-simile en noir.

Les contrefacteurs ne vendent sous l'apparence du Fer Quevenne que des produits impurs, inexacts et dangereux pour la santé.

Pour guérir l'anémie, l'appauvrissement du sang, les Pâles couleurs, les Pertes blanches, le VÉRITABLE FER QUEVENNE, seul approuvé par l'Académie de Médecine, « l'emporte sur toutes les autres préparations ferrugineuses. » BOUCHARDAT, prof. de la Faculté de Paris, Ann. de 1869.

Dépôt général :
Chez EMILE GENEVOIX,
14, r. des Beaux-Arts, Paris, et dans les principales Pharmacies.

PRIX :
Le flacon de Fer avec la mesure... 50
200 Dragées... 5
100... 3

Saumur, imprimerie de P. GODET.